

# REGLEMENT

## ARTICLE 1 : COURSE

La 14<sup>ème</sup> édition des **6 et 12 km Nature de Carrières-sous-Poissy** est organisée par le FLEP et le service des Sports de la ville de Carrières-sous-Poissy.

Elle a lieu le **Dimanche 10 mars 2024 au Complexe sportif Bretagne** avec un départ à 10h00. Elle répond au règlement des courses hors stade et fait partie du Challenge des Yvelines (Route) pour la distance de 12 km et pour la distance de 6 km.

## ARTICLE 2 : ORGANISATION

Le départ se fait à 10h00 sur l'esplanade du Parc du Peuple de l'Herbe. Le 6 km consiste en une fois le parcours plat en bord de Seine (Parc du Peuple de l'Herbe) et retour au complexe sportif avec 100 mètres sur route fermée à la circulation, avec ravitaillements sur le parcours et à l'arrivée. Le 12 km emprunte le même parcours mais comporte deux boucles avant le retour au complexe sportif. Le circuit peut faire l'objet d'adaptations, en particulier selon les conditions météorologiques.

Le classement est informatisé ; une puce est remise à chaque coureur avec le dossard. Elle est à restituer à l'arrivée, ou en cas d'abandon, aux organisateurs (envoi postal possible à Bernard LOUCHE (FLEP) 2, rue de la Butte des Groux 78570 Chanteloup-les-Vignes). Toute puce non restituée sera facturée 10€ au concurrent.

## ARTICLE 3 : PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte aux hommes et femmes à partir de 16 ans (révolus au jour de la compétition), licencié(e)s ou non, dans les catégories cadet, junior, espoir, sénior et master. Les accompagnateurs à vélo, trottinette, hoverboard, gyropode, mono-roue ou autre moyen de locomotion, ainsi que les chiens et les bâtons sont interdits, pour raisons de sécurité et de non-perturbation des courses.

Le classement est individuel, par catégorie et par équipe au scratch.

Des récompenses sont remises :

- aux 3 premiers hommes au scratch ;
- aux 3 premières femmes au scratch ;
- aux 3 premières équipes sur 5 athlètes (Club affilié FFA ou autre fédération agréée par la FFA) ;
- aux premiers de chaque groupe de catégories, hors coureurs déjà récompensés au scratch.

## ARTICLE 4 : INSCRIPTION

L'inscription se fait jusqu'au 7 mars 2024 par Internet (<https://www.njuko.net/carrieres-sous-poissy-2024>) en joignant un scan du certificat médical ou de la licence, le règlement s'effectuant par carte bancaire (frais pris en charge par l'organisateur). Elle peut se faire par courrier postal en joignant le bulletin d'inscription (téléchargeable sur le site <http://www.flep-carrieres.fr>), un certificat médical ou la photocopie de licence ainsi que le règlement par chèque à l'ordre du FLEP à l'adresse suivante : Bernard LOUCHE (FLEP) 2, rue de la Butte des Groux 78570 Chanteloup-les-Vignes.

Il est enfin possible de s'inscrire sur place le jour de la course, muni de la licence ou d'un certificat d'aptitude à la **course à pied en compétition** datant de moins d'un an, dans la limite de 350 coureurs sur le 12 km et 150 coureurs sur le 6 km.

## **LES 6 ET 12 KM NATURE DE CARRIERES-SOUS-POISSY - 10 MARS 2024**

La clôture des inscriptions se fait ½ heure avant le départ de la course, soit 9h30 ; les dossards non récupérés à ce moment pourront être donnés par les organisateurs à des coureurs en liste d'attente sans compensation au coureur absent.

Le prix de l'engagement pour la distance de 12 km est de 10€ à régler avant le 7 mars 2024 (14€ sur place) ; il est de 7€ pour la distance de 6 km (ou 10€ sur place).

En cas d'annulation de l'épreuve, un avoir est mis à disposition de chacun des inscrits. Celui-ci est valable uniquement pour l'édition suivante ; son utilisation devra alors être confirmée avant la date limite d'inscription de cette nouvelle édition.

### **ARTICLE 5 : DOSSARD**

Le dossard est à retirer sur place le samedi 9 mars 2024 de 15h à 17h ou le jour de la course de 8h00 à 9h30 (Complexe sportif Bretagne).

Tout concurrent doit être porteur du dossard fourni par l'organisateur, bien visible sur le devant du maillot, et de la puce électronique fixée sur l'une des chaussures.

### **ARTICLE 6 : SÉCURITÉ**

La couverture médicale pendant la course est assurée par la Protection Civile des Yvelines. Des commissaires de course sont présents au départ, au point de ravitaillement, à l'entrée du complexe sportif ainsi qu'à divers points spécifiques du circuit.

Des suiveurs VTT circulent sur le parcours nature et il y a une assistance téléphonique au PC Course.

### **ARTICLE 7 : RÉSULTATS**

Les résultats sont diffusés sur le site Internet <http://www.flep-carrieres.fr> au plus tard à compter du lundi 11 mars 2024 en fin de journée et adressés aux instances fédérales.

### **ARTICLE 8 : COMMODITÉS**

A proximité du Complexe sportif Bretagne, la zone de stationnement s'effectue sur le parking du Centre Leclerc, rue de la Reine Blanche.

Dans l'enceinte du complexe, des vestiaires, des toilettes, une consigne, des douches et un point buvette / ravitaillement sont mis à disposition des concurrents.

### **ARTICLE 9 : RESPONSABILITES**

Tout participant s'engage à :

- accomplir la distance prévue par l'organisation dans le respect des indications des services de sécurité ;
- prendre le départ dans un esprit sportif et loyal ;
- s'être assuré auprès de son médecin qu'il ne présente pas de contre-indication à la participation à ce type d'épreuve.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique et peuvent stopper un participant en mauvaise condition apparente.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de casse ou de vol.

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de la MAIF.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, s'ils l'ont souscrite.

Il incombe aux autres participants (non licenciés) de s'assurer personnellement.

## LES 6 ET 12 KM NATURE DE CARRIERES-SOUS-POISSY - 10 MARS 2024

### **ARTICLE 10 : DROIT A L'IMAGE**

Tout participant autorise expressément les organisateurs ainsi que les ayants droits, tels que les partenaires et les média, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de sa participation à l'épreuve et ce pour une durée illimitée.

### **ARTICLE 11 : PROTECTION DES DONNEES**

Les données recueillies ne sont utilisées que dans le cadre strict de l'organisation des 6 et 12 km de Carrières-sous-Poissy. Elles sont conservées selon les directives de la FFA pour les exigences de réclamation ou de contrôle. Les données enregistrées via le site Njuko peuvent être anonymisées grâce à l'adresse courriel saisie et au code Code de réservation transmis lors de la validation de l'inscription.

Pour exercer vos droits d'opposition, rectification, limitation et portabilité, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse [12km-nature@flep-carrieres.fr](mailto:12km-nature@flep-carrieres.fr). Si vous estimez que vos droits au regard de la loi Informatique et libertés ne sont pas respectés, vous pouvez vous adresser à la CNIL.

### **ARTICLE 12 : ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Tout concurrent inscrit à la course certifie avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter l'ensemble des clauses.

### **ARTICLE 13 : ADAPTATION DU REGLEMENT AUX CONTRAINTES SANITAIRES**

Des contraintes sanitaires peuvent nécessiter une modification de certains articles de ce règlement, en particulier ceux liés aux commodités, aux ravitaillements, à l'accès aux espaces fermés ou aux conditions d'accès aux sites utilisés pour l'organisation de la manifestation. Les ajustements seront communiqués aux coureurs préinscrits par mail et affichés sur le lieu de la compétition. Ces ajustements peuvent notamment conduire à l'annulation de la manifestation.

LE COMITÉ D'ORGANISATION

LE SPORTIF

LOUCHE Bernard

